

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CF77

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	-51 015 347	0	-59 918 960
Vie étudiante	0	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	-46 087 148	0	-39 512 031
Recherche spatiale	0	-147 134 992	0	-147 134 992
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	-19 400 415	0	-19 412 415
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	-36 307 441	0	-21 175 619
Recherche duale (civile et militaire)	0	-35 507 237	0	-35 507 237
Recherche culturelle et culture scientifique	0	-2 385 006	0	-2 357 226
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	-10 587 432	0	-10 532 666
TOTAUX	0	-348 425 018	0	-335 551 146
SOLDE		+348 425 018		+335 551 146

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à refuser les annulations d'engagement et crédits de paiement et de les redéployer sur le programme « Vie étudiante » afin d'accroître le nombre de logements Crous.

De bonnes conditions de logement, en qualité et en prix, participent aux chances de réussite dans les études universitaires. C'est d'autant plus vrai que les villes universitaires connaissent souvent un marché du logement tendu, avec des prix que les familles modestes n'ont pas toujours les moyens de payer. Les ressources propres des étudiants, en dehors de l'aide des familles, sont le plus souvent faibles ou inexistantes, même si une proportion croissante des étudiants travaille, ce qui d'ailleurs prend sur le temps consacré aux études.

D'après l'Observatoire de la vie étudiante placé auprès du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), seulement 7 % des étudiants bénéficient d'une résidence étudiante à caractère social et 5 % d'une résidence sociale à caractère privé.

Alors que la mission 40 000 a été un succès puisque respecté à 99 %, le plan 60 000 lancé en septembre 2018 a déjà pris beaucoup de retard.

Afin de renforcer de ce plan, cet amendement vise à augmenter les moyens financiers pour un objectif aujourd'hui désuet au regard des derniers chiffres, puisque le Gouvernement estime que moins de 35 000 logements devraient être mis en service d'ici fin 2022.